

Cellule "dynamique fluviale de l'Allier"

Cellule d'accompagnement pour la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier

Écouter, discuter et partager

Mieux comprendre le fonctionnement de l'Allier

Prendre en compte tous les enjeux, socio-économiques et environnementaux

Prévenir plutôt que guérir

Acquérir à l'amiable des zones ciblées

La dynamique fluviale est aujourd'hui reconnue nécessaire pour le fonctionnement de la rivière, le maintien de la nappe d'eau alluviale ou encore la biodiversité. Mais elle est aussi source de contraintes pour les propriétaires riverains et les agriculteurs, elle est complexe à appréhender pour les collectivités et les syndicats d'eau, elle suscite

Pour accompagner les acteurs sur ces problématiques et favoriser des actions pilotes, le CEN Auvergne a initié une cellule technique sur la dynamique fluviale de l'Allier. Conduite en lien étroit avec le SAGE, la cellule est animée par le CEN Auvergne, en lien avec le CEN Allier dans le département du même nom.

beaucoup de questions,...





De l'animation et du conseil technique en faveur de la dynamique fluviale

les services de l'Etat

ou par la Commission

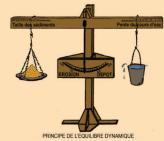
Locale de l'Eau du

SAGE Allier aval.

La cellule "dynamique fluviale de l'Allier" doit permettre d'aider à anticiper les problématiques d'érosion, sans attendre la situation d'urgence dommageable et conflictuelle. A son initiative ou à la demande de propriétaires ou d'acteurs locaux, elle peut donc apporter du conseil technique et aider à une meilleure compréhension du fonctionnement de la rivière. Dotée de compétences en hydrogéomorphologie fluviale et d'une bonne connaissance du terrain, la cellule "dynamique fluviale" vous aidera à rechercher la solution la plus durable pour concilier les aléas naturels avec le maintien des activités socio-économiques.

Concernant les travaux et aménagements visant la rivière Allier et soumis à la réglementation, la cellule "dynamique fluviale de l'Allier" n'intervient pas dans l'instruction des autorisations qui relève des services de l'Etat. Mais elle peut intervenir en amont pour aider le porteur de projet à faire son choix. Son avis peut aussi être sollicité par

Concertation en bord d'Allier



La dynamique fluviale : une recherche permanente d'un équilibre entre débit liquide et transport solide.

La dynamique fluviale est le jeu de processus d'érosion, de transport et de dépôt de sédiments, qui entraîne la mobilité latérale de la rivière. L'érosion des berges est indispensable à la rivière pour dissiper son énergie. Quand on la bloque à un endroit, il faut prévoir que l'énergie va être renvoyée un peu plus loin... Le déficit de transport solide, lié aux extractions de granulats des années 1960-80 et accentué par les protections de berge, a provoqué l'enfoncement du lit de l'Allier avec des conséquences négatives sur la nappe alluviale, les ouvrages d'art, la biodiversité...

Des acquisitions et échanges fonciers sur des zones ciblées

Les zones qui seront potentiellement érodées par l'Allier sur les 20 prochaines années ont été évaluées par le CEN Auvergne en 2011. Elles dépendent bien sûr de l'hydrologie de crue sur la période à venir, mais en se basant sur celle des 20 dernières années, on évalue la surface potentiellement érodable à 20 ans à près de 700 ha sur les 260 km du val d'Allier, soit 4 % de l'espace de mobilité.

Sur ces zones, la cellule "dynamique fluviale de l'Allier" réalise une animation foncière afin de proposer l'acquisition amiable aux propriétaires. La maîtrise foncière de zones érodables a pour objectifs de garantir les possibilités d'érosion, compenser les pertes de foncier et éviter les conflits d'usage en se substituant au propriétaire. Les acquisitions sont réalisées par les CEN ou

les collectivités. Sur les terrains agricoles, l'exploitant est associé en amont de l'acquisition, puis une gestion adaptée est mise en place en partenariat avec l'agriculteur.

Les acquisitions sont réalisées à l'amiable et en cohérence avec l'évaluation des Domaines ou de la SAFER. A la demande d'un propriétaire ou d'un exploitant concerné par l'érosion, des recherches de terrains d'échange sont également menées selon la disponibilité du foncier. Ponctuellement, l'animation foncière peut également concerner des sites protégés par un enrochement à faible enjeu.

Pour une meilleure efficacité, la cellule "dynamique fluviale de l'Allier" a également mis en place un partenariat de



Inscrite au Contrat territorial val d'Allier, la cellule d'accompagnement dynamique fluviale bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Auvergne – Rhône-Alpes. La gestion des sites érodables est également soutenue par les Départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Site érodable acquis par le CEN (en bleu) au Breuil-sur-Couze (63), avec tracé de la berge 2013 en rouge (photo aérienne de 2004)





Les objectifs du SAGE Allier Aval sur la dynamique fluviale

La préservation de la dynamique fluviale est l'un des enjeux prioritaires validé par la Commission Locale de

l'eau pour le SAGE Allier aval.

Pour ce faire, le SAGE Allier aval a défini l'espace de mobilité de l'Allier. Différent de la zone inondable, il s'agit de la zone à préserver de part et d'autre de la rivière sur le long terme pour permettre sa divagation sans mettre en péril les enjeux d'intérêt général et de sécurité humaine. Sa délimitation tient donc compte de la dynamique de la rivière mais aussi des enjeux humains.

Dans cet espace de mobilité, la règle n°3 du SAGE interdit les nouveaux ouvrages, travaux ou aménagements qui créent un obstacle au déplacement naturel de l'Allier. Les projets d'intérêt général ou de sécurité publique ne sont pas concernés par cette règle mais doivent

néanmoins justifier de l'absence de solution alternative et restaurer une surface érodable équivalente.

Présentation du SAGE lors d'une réunion à Maringues (63)

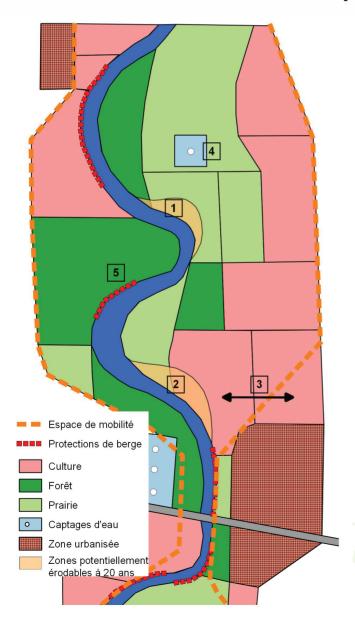
Le SAGE Allier aval

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin "Allier aval" est un document de planification élaboré de façon concertée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il fixe les objectifs partagés de gestion, d'utilisation

et de protection de l'eau et des milieux aquatiques, avec des dispositions contractuelles et 3 règles opposables au tiers.

Le SAGE Allier aval a été validé par la CLE le 3 juillet 2015 et approuvé par Arrêté interpréfectoral le 13 novembre 2015.

Une cellule qui contribue à la mise en oeuvre du SAGE Allier Aval sur l'espace de mobilité optimal

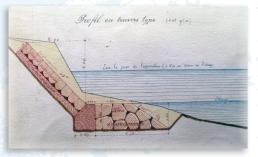


Pour préserver et restaurer la dynamique fluviale au sein de cet espace de mobilité, le SAGE a également défini plusieurs dispositions contractuelles. La cellule "dynamique fluviale" contribue à plusieurs d'entre elles, telles que l'achat ponctuel de surfaces affectées par l'érosion des berges (disposition 8.1.1), le suivi de l'évolution du lit mineur et des protections de berge (disposition 8.1.3) ou la restauration d'espaces potentiels d'érosion selon les opportunités et l'accord des propriétaires et exploitants (disposition 8.2.1).

Schéma type de l'espace de mobilité (CEN Auvergne)

Actions possibles de la cellule "dynamique fluviale de l'Allier":

- **1 et 2 :** animation foncière et acquisitions amiables dans les zones potentiellement érodables
- **3 :** veille foncière avec recherche de terrains d'échange pour un agriculteur
- **4 :** concertation avec le Syndicat d'eau sur le risque à moyen terme de menace du captage par l'érosion pour étudier différentes alternatives
- **5 :** étude de faisabilité de restauration de la dynamique



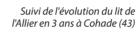
Plan d'une ancienne protection de berge de 1881 à la Roche Noire (63)

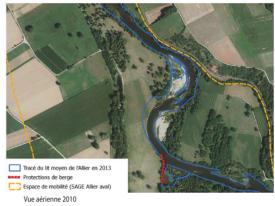
Vers des premières actions ponctuelles de restauration de la dynamique

Sur des sites aujourd'hui protégés et présentant de faibles enjeux socio-économiques, et sous réserve de maîtriser le foncier ou d'avoir l'accord du propriétaire, la cellule "dynamique fluviale de l'Allier" peut étudier la faisabilité de restaurer la dynamique fluviale. Cette étude s'accompagne d'une concertation locale. Au-delà de la faisaibilité technique, un consensus majoritaire sera en effet nécessaire pour envisager une mise en œuvre opérationnelle.

Le suivi des protections de berge et des zones d'érosion sur le val d'Allier

Les 790 protections de berge recensées et caractérisées en 2011 feront l'objet d'une actualisation régulière de leur état au travers d'une démarche participative d'observation. Pour contribuer, téléchargez la fiche de mise à jour sur riviereallier.com. La cellule "dynamique fluviale de l'Allier" suivra aussi l'évolution du tracé du lit de la rivière et des zones d'érosion grâce aux campagnes de photos aériennes.





des protections de berge l'Allier en 3 ans à Cohade Comment contacter la cellule

" dynamique fluviale de l'Allier"?

Que vous soyez propriétaire, acteur local ou élu, vous pouvez saisir la cellule pour tout questionnement ou problématique concernant la dynamique fluviale de l'Allier. La cellule intervient sur tout le val d'Allier depuis Vieille-Brioude en Haute-Loire jusqu'à la confluence

Contacts:

avec la Loire.

- Départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire :

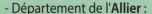
Caractérisation



Julien Saillard au 04 73 63 18 27, julien.saillard@espaces-naturels.fr

Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)

Moulin de la Croûte – rue Léon Versepuy – 63200 RIOM





Violaine Laucoin au 04 70 42 89 34, violaine.laucoin@espaces-naturels.fr

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) Maison des associations – rue des Ecoles - 03500 CHATEL-DE-NEUVRE

Même si vous n'êtes pas sûr que votre préoccupation interfère avec la dynamique fluviale, n'hésitez pas à contacter la cellule pour en discuter. L'intervention est gratuite car la cellule est financée par les pouvoirs publics.

Avec le soutien financier de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.
L'EUROPE
S'EUROPE
L'EUROPE
L'EUROPE
Aubassin de la Loire
avec le FEDER



Établissement public du ministère chargé du développement durable

AUVERGNE – RhôneAlpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional.







Erosion de berge sur l'Allier à Livry (58)